



AC1 - Monuments historiques
 périmètre de protection de rayon 500 mètres
 Monument Historique

I4 - Lignes électriques
 zone de passage

PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
 zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement

T7 - Extérieur des zones de dégagement
 zone de protection - Altitude max. de 460 m NGF
 zone de protection



maître d'ouvrage :
**Communauté de Communes du
 Pays de la Zorn**

**Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal**

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 Commune de Geiswiller - Zœbersdorf
 Geiswiller

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
 en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
 M. Bernard Freund, le Président.



conduite d'études :
 OTE Ingénierie
 Géomètre Expert ANDRES



1:5 000